



Site Paris
32 avenue de la Sibelle
75685 Paris cedex 14

Tél. : 01 45 65 52 52
Fax : 01 45 65 53 65

Décision du 12/11/2024 portant délégation de signature

**LE DIRECTEUR GENERAL
DE LA CAISSE NATIONALE DES ALLOCATIONS FAMILIALES**

- Vu le code de la sécurité sociale ;
- Vu le code de l'action sociale et des familles (Casf) ;
- Vu le code du travail et notamment ses articles L. 2311-1 et suivants et L. 2313-7 ;
- Vu le code des relations entre le public et l'administration ;
- Vu la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée ;
- Vu la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique et notamment son article 2 ;
- Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu le décret du 27 octobre 2021 portant nomination de Monsieur Nicolas Grivel, en qualité de Directeur de la Caisse nationale des Allocations familiales (JO du 28 octobre 2021) ;

DÉCIDE

Article 1

Délégation est donnée aux agents visés en annexe à la présente décision pour signer dans le cadre de la gestion de l'établissement public :

- les validations du service fait ou la réception des biens et services livrés.

Article 2

La délégation objet de la présente décision est accordée à l'exclusion expresse de toute situation présentant un conflit d'intérêt pour les délégataires.

Article 3

La Secrétaire générale et le Directeur comptable et financier sont chargés, chacun pour ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4

La présente décision sera publiée sur le site internet « www.caf.fr ».

Fait à Paris le 12/11/2024

Le Directeur général
Nicolas Grivel
SIGNÉ

Annexe :

Nom	Prénom	Direction	Fonction
Garnier	Natacha	Secrétariat général	Chargée de formation
Carlier	Rodrigue	Secrétariat général	Chargé de formation
Boutru	Sarah	Secrétariat général	Chargée de formation
Lutunu	Charité	Secrétariat général	Chargée de formation